

DÉLIBÉRATION 2026 25 - Élection du Président

Séance du Comité syndical du 7 juillet 2026

EXPOSÉ DES MOTIFS

Selon l'article 10 des statuts, le Président de l'Agence métropolitaine des mobilités partagées est élu par le Comité syndical à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

L'élection du Président se déroule sous la présidence du doyen d'âge qui appelle les candidatures et les enregistre.

Selon l'usage, il appartient au plus jeune des délégués, d'être nommé secrétaire de séance.

Le Président est notamment chargé de diriger les débats et de contrôler les votes.

Il est également chargé de :

- Suivre l'exécution des décisions prises par le Comité syndical et le Bureau,
- D'ordonnancer les dépenses et de prescrire l'exécution des recettes de l'Agence,
- L'administration et à ce titre du recrutement du personnel après création des postes par le Comité,
- Représenter l'Agence en justice.

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir procéder aux votes.

Le doyen d'âge du Comité syndical,



DÉLIBÉRATION 2026 25 - Élection du Président

Séance du Comité syndical du 7 juillet 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5721-2 et L5211-9 ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2009 du Préfet de la Région d'Ile-de-France, autorisant la création du Syndicat ;

Vu les statuts de l'Agence ;

Considérant l'appel à candidature ;

Le Comité syndical, placé sous la Présidence de son doyen d'âge, M. Jean-Francois Ploteau
PROCÈDE à l'élection, du Président de l'Agence métropolitaine des mobilités partagées,

Seul Monsieur Dan Lert se déclare candidat

Nombre de votants : 71 dont 7.. pouvoirs = 2667,334 voix

Nombre de bulletins dans l'urne : 71

Suffrages exprimés : 2667,334 voix Abstentions : 61 voix Nuls : 0 voix

Majorité absolue : 1334,667 voix

Monsieur Dan Lert a obtenu 2667,334 voix.

Monsieur Dan Lert ayant obtenu la majorité absolue avec 2667,334 voix, est élu Président de l'Agence métropolitaine des mobilités partagées et est immédiatement installé.



Le doyen d'âge du Comité syndical,

Jean-Francois Ploteau